

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 21 juillet 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

### AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

#### LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LA DÉCISION DU COMITÉ SPÉCIAL DE NE PAS VISITER LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire qui, j'en suis sûr, recevra l'appui de tous les députés à la Chambre. Étant donné que le comité spécial de la Chambre des communes concernant les invalides et les handicapés a publié l'itinéraire qu'il se propose d'emprunter pour se rendre dans toutes les provinces du Canada et au Yukon; étant donné qu'il a choisi de ne pas visiter les territoires du Nord-Ouest et que les autorités des territoires du Nord-Ouest ont toujours manifesté beaucoup d'intérêt pour cette question et qu'elles sont gravement offensées de cette omission, je propose, appuyé par le député de Peterborough (M. Domm), en l'absence du député de Brandon-Souris (M. Dinsdale):

Que le comité spécial de la Chambre des communes concernant les invalides et les handicapés se rende dans les territoires du Nord-Ouest comme dans tous les autres territoires et provinces du Canada.

**Mme le Président:** Une motion de ce genre requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'INSTALLATION DE CLIMATISEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Madame le Président, j'invoque également l'article 43 du Règlement afin de proposer une motion qui se rapporte au fait que nous siégeons aujourd'hui, le lundi 21 juillet. Je veux détruire une fois pour toutes le mythe si cher aux néo-démocrates qui veut qu'ils soient les seuls vrais défenseurs des travailleurs au Canada, et notamment du personnel du Parlement. C'est

pourtant le NPD qui, de sa propre initiative, prolonge indûment la présente session du Parlement et oblige ainsi ces employés à demeurer à leur poste dans la chaleur étouffante et humide de l'été à Ottawa. Je propose donc, appuyé par le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall):

Que, durant la prolongation de la session actuelle du Parlement, inspirée par le NPD, les appareils de climatisation soient installés dans les bureaux des sections anglaise et française du hansard et dans les cabines d'interprétation, où les conditions de travail peuvent se comparer à l'Enfer auquel Dante condamnait les pêcheurs mortels, dans lequel est injectée de la vapeur sous pression.

**Mme le Président:** Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

L'ENTENTE AVEC UNE MULTINATIONALE AMÉRICAINE AU SUJET D'UNE ENTREPRISE LUCRATIVE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. L'association du Commonwealth de Nanaïmo qui est en fait la section financière de l'association du NPD de Nanaïmo, projette de construire un édifice à bureaux dont le coût s'éleva à 4.5 millions de dollars et de s'associer avec la multinationale américaine Ramada Inn pour la construction d'un hôtel de 12 millions de dollars dans cette ville. Par ailleurs, la loi électorale du Canada prévoit que les dépenses des dirigeants des bureaux régionaux sont remboursées aux frais des contribuables. Aussi, je propose, appuyé par le député de Capilano (M. Huntington):

Que la Chambre demande au chef national du NPD d'expliquer la contradiction flagrante qui existe entre le mépris que le parti affiche à l'égard des multinationales et son association avec ces dernières dans des entreprises lucratives et qu'elle l'oblige à promettre que l'argent recueilli par la direction des bureaux de circonscription grâce à la loi électorale du Canada ne sera pas investi dans les activités lucratives du NPD.

**Mme le Président:** Pour mettre une telle motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.